

# REGLES DE GESTION

## EXERCICE 2020

# Règles de gestion exercice 2020

## Crise sanitaire :

- Annulation ou report de nombreuses formations programmées en 2020
- Sous-consommation de l'enveloppe formation des établissements

# Règles de gestion exercice 2020

## - Décision :

- Nouvelles règles de gestion adoptées par l'ANFH (instances) : soutien supplémentaire dans l'investissement de la formation
- Objectif : soutenir la consommation des enveloppes formation (83%)

# Règles de gestion exercice 2020

## - 3 mécanismes :

1. Elargissement du report autorisé
2. Elargissement des critères d'éligibilité
3. Autorisation d'un report au-delà des engagements



Mécanismes peuvent être cumulés

# 1- Elargissement du report autorisé

## Report des ARF N++



Dans la limite du solde comptable



Formations longues commencées en 2020 et se poursuivant les années suivantes

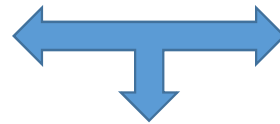


ARF : Accords sur Recettes Futures

# 1- Elargissement du report autorisé -Illustration par l'exemple -

EP IDE

	2020	2021	2022	2023
EP IDE	13 000	40 000	40 000	20 000



Avant : ARF  
N+1  
40 000 €

2020 : ARF  
N+++  
100 000 €



Limite solde comptable



Toutes les formations pluriannuelles (pas que les EP...)

## 2- Elargissement des critères d'éligibilité

### Objectif

Utiliser une part de l'enveloppe formation pour des dépenses en lien avec la transformation des conditions de formation



Enveloppe « Transformation des conditions de réalisation de la **FORMATION** »



**TF**

## 2- Calcul

### Calcul de l'enveloppe -plafond-

- CHU : 5% de l'enveloppe 83 % 2020
- CH : 10 % de l'enveloppe
- Autres établissements : 20 % de l'enveloppe



Enveloppes disponibles sous GE  
(novembre)

Base : enveloppe réajustée

Exemple (EHPAD)

Report autorisé	Enveloppe réajustée	Recettes de l'année
2 000 €	30 000 €	<del>32 000 €</del>

Plafond maximal ?

$30\,000\text{ €} \times 20\% = 6\,000\text{ €}$



## 2- Apport national

Apport national pour les CH et les autres établissements

**Plancher garanti : 8 000 €**



**Calcul :**

Différence entre 8 000 € et montant de plafond de l'établissement

Exemple (EHPAD) :

Enveloppe réajustée	30 000 €
Enveloppe TF (30 000 € x 20 %)	6 000 €
Apport national (8 000 € - 6 000 €)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

## 2- Apport national - Cas particulier -

Le solde comptable est inférieur  
au plafond de la TF, pas d'apport  
national ?



Calcul :

8 000 € (plancher) - montant de  
plafond de l'établissement + montant  
du solde comptable

## 2- Cas particulier - Illustration par l'exemple - EHPAD

Report autorisé	Enveloppe réajustée	Recettes de l'année	ARF N	Accordé non engagé	Nouveau solde
2 000 €	30 000 €	32 000 €	26 000 €	1 000 €	5 000 €



Plafond TF (20%)
6 000 €

Enveloppe TF ?

$$8\ 000 \text{ (plancher TF)} - 6\ 000 \text{ (Plafond TF)} + 5\ 000 \text{ (solde)} = 7\ 000 \text{ €}$$

Calcul :

8 000 € - montant plafond TF + montant solde comptable



## 2- Apport national - Cas particulier -

Montant des ARF N++ égal ou supérieur au solde. Peut-on bénéficier du mécanisme 2 ?



Conseil :

Mise en œuvre

- en 1er mécanisme 2
- en 2ème mécanisme 1...

## 2- Cas particulier - Illustration par l'exemple -

CH

Report autorisé	Enveloppe réajustée	Recettes de l'année	ARF N	Accordé non engagé	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	Total ARF N++
150 000 €	1 000 000 €	1 150 000 €	700 000 €	100 000 €	20 000 €	330 000 €	400 000 €

ARF N++ > SOLDE



### 1 Mécanisme 2 : Enveloppe TF

Consommation de l'enveloppe en totalité. Projet : chambre des erreurs + équipement salle formation pour digital

Nouveau solde : 330 000 – 100 000 = 230 000 €

### 2 Mécanisme 1 : Report ARF N++

A hauteur du nouveau solde : 230 000 €

L'établissement financera sur son 83 % (2021 & années suivantes) les 170 000 € d'ARF restants

## 2- Dépenses éligibles

### Matériel

Matériel informatique ou audiovisuel destiné à la formation

*Equipement salle formation en PC pour formations en ligne, matériel de visio conférence, tableaux interactifs, meubles pour rangement et conservation des matériels...*

Matériel de simulation

*Mannequins, casques réalité virtuelle...*

Plateforme e-learning (sf abonnements)

### Prestations aide et conseil

Appui réalisation en interne formations pouvant être dispensé en distanciel

Adaptation de formations internes existantes pour nouvelles modalités de dispensation

Accompagnement pour évolution des réalisations des formations

## 2- dépenses **NON** éligibles

Audit

Abonnements

*Mannequins, casques réalité virtuelle...*

Locations

Mobiliers de bureaux

Travaux

Locaux : achat, construction, location

## 2- Modalités

### 1- Avis CTE

Montant prévisionnel de l'enveloppe TF  
(idem plan formation complémentaire)

### 2- Communication à l'ANFH

Montant de l'enveloppe TF par envoi formulaire ANFH spécifique

### 3- Engagement des dépenses

Jusqu'à fin 2021

### 4- Paiement

Factures adressées à l'ANFH  
Remboursement établissement ou paiement fournisseurs



#### Conseils :

Transmission devis à l'ANFH  
Mention sur devis / facture : utilisation pour formation



Possibilité prise en charge des dépenses déjà effectuées (1<sup>er</sup> semestre 2020)



## 2- Points d'attention

### Enveloppe dédiée à la TF

Utilisation uniquement possible pour les dépenses liées à la TF

Ne pourra venir alimenter le 83 % 2021

### Au 31/12/21 ?



Enveloppe TF consommée à 100 %



Enveloppe non consommée en intégralité : mutualisation nationale



## 3- Report exceptionnel

### Objectif

Report des formations non réalisées en 2020 sur 2021



Report après la clôture 2020



### Points d'attention :

- Avoir mis en œuvre les mécanismes précédents, au moins le 1 pour un établissement ayant des ARF N++
- Avoir un solde non reportable 2020 suffisant



Report exceptionnel au-delà des engagements



10 % de l'enveloppe 83 %

## 3- Report excep. - Illustration par l'exemple - Etablissement

<i>Report autorisé</i>	<i>Enveloppe réajustée</i>	<i>Recettes de l'année</i>	<i>ARF N</i>	<i>Accordé non engagé</i>	<i>Nouveau solde</i>	<i>Total ARF N ++</i>
2 000 €	30 000 €	32 000 €	20 000 €	1 000 €	11 000 €	5 000 €

### 1 Mécanisme 1 : report des ARF N++

Report montant total des ARF++  
 $11\ 000 - 5\ 000 = 6\ 000\ €$

### 2 Mécanisme 2 : TF

Montant engagé de 1 000 € (sur plafond de 6 000 € (+ 2 000 € apport national))  
 $6\ 000 - 1\ 000 = 5\ 000\ €$

### 3 Mécanisme 3 : report exceptionnel

Maxi 10% env. réajustée : 3 000 €  
 $5\ 000 - 3\ 000\ €$   
 Après l'application de ce 3<sup>ème</sup> mécanisme, il resterait un solde non reportable de 2 000 €

## 4- Nos conseils

1. Saisie actions de formations 2020 et pluriannuelles
2. Engagement de frais de traitement
3. Valorisations des formations internes
4. Mécanisme 1 (si formations pluriannuelles)
5. Mécanisme 2 (si projet et en prévision sur 2 021. Attache de la direction)



MERCI!